

## CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 12 mars 2021, 18 heures

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : lundi 8 mars 2021

Présents : Mme Véronique Rumeau, M Guy Freby, M Patrick Voisin, Mme Romane Combes, Mme Cécile Gajan, Mme Marie-France Segard, M Sébastien Loubes, M Daniel Venoux, Mme Isabelle Porro, Mme Estelle Delpon

Absents : M Adrien MARROU, M Anselme BONNEL

Procuration : Mme Audrey Surre donne procuration à mme Véronique Rumeau.

Secrétaire de séance : Patrick Voisin

### ORDRE DU JOUR :

- 1- Hommage à Odile Chauffour, conseillère municipale décédée le 25 février 2021
- 2- Vote du compte de gestion 2020
- 3- Vote du compte administratif 2020
- 4- Affectation du résultat
- 5- Défibrillateur: le point
- 6- Suivi et point sur les travaux
- 7- Examen du projet de Budget primitif 2021
- 8- Diverses informations sur la communauté d'agglomération
- 9- Questions diverses

En raison des règles sanitaires en vigueur, la réunion s'est tenue sans que le public ne soit autorisé à y assister.

En début de séance, madame le maire informe le conseil municipal, que suite à une erreur technique, un point de l'ordre du jour a été omis, et propose de le rajouter. Il s'agit de la création de deux postes de catégorie B et C en vue du remplacement de la secrétaire de mairie. Le conseil municipal valide cet ajout à l'unanimité

- 1- L'Hommage à Odile Chauffour, s'est déroulé au cimetière à 18 heures en présence du conseil municipal et des amis de l'Institut d'Etudes Occitanes d'Ariège. Les discours de l'association et du maire, ont été suivis d'une minute de silence et seront publiés dans l'écho de Saint-Pierre, à la fois en Français et en Occitan
- 2- Madame le maire présente les résultats du compte de gestion. approuvé par la DGFIP. Un tableau de synthèse est distribué au conseil municipal.  
Les comptes sont équilibrés et une gestion rigoureuse durant l'année 2020, permet d'obtenir un résultat de clôture qui atteint 77 229 euros. Les salariés de la commune sont félicités pour les efforts qui ont permis d'atteindre ce résultat. A noter, le remboursement d'une partie d'un prêt relais à hauteur de 100 000 euros, et d'un autre de 50 000 euros.
- 3- Madame le maire présente le compte administratif. Un tableau de synthèse est distribué au conseil municipal. Le résultat de clôture atteint 77 229 euros, investissement et fonctionnement confondus.

Madame le maire quitte la séance, de manière à laisser le conseil municipal procéder au vote.

**Guy Fréby, premier adjoint, soumet au vote les comptes. Ils sont adoptés à l'unanimité.**

- 4- Affectation du résultat: Madame le maire expose que l'excédent de fonctionnement sur l'exercice 2020 s'élève à 117 463.97 euros, que le déficit d'investissement s'élève à 40 234.82 euros, elle propose d'affecter 40 235 euros à l'article 1068 (excédents de fonctionnement capitalisé) et d'affecter 77 228.97 euros en excédent de fonctionnement à l'article 002.  
Ce report est soumis au vote et **adopté à l'unanimité**
- 5- L'équipement indispensable d'un défibrillateur a fait l'objet de 4 devis, et de recherche de subventions. Le montant est d'environ 3000 euros comprenant la maintenance et la formation. Après comparaison, le conseil municipal propose de souscrire le contrat auprès de l'entreprise Serenys. Le reste à charge pour la commune est réduit, et une étude complémentaire pour équiper la commune d'un deuxième défibrillateur est proposée.  
L'acquisition et le choix de l'entreprise sont **approuvés à l'unanimité**.
- 6- Les travaux concernant l'assainissement et l'eau potable se poursuivent sur la commune.  
Sur le réseau route départementale, l'entreprise « RESEAU » finit la première partie des travaux cette semaine. A partir de cet arrêt, une entreprise de contrôle est dépêchée pour constater si les réseaux fonctionnent convenablement. Il s'agit de l'entreprise SARP.  
Avant fin avril, l'entreprise RESEAU assurera la pose de béton bitumeux enrobé à chaud sur la départementale et la place de la mairie.  
Sur le secteur de Jean de Gaillard, les travaux seront achevés fin avril et l'entreprise « SANCHEZ » effectuera un goudronnage de la chaussée en tri couche.  
Sur le secteur de Saint-Pierre-de-Dessus, les travaux doivent commencer en mai. Ils concerneront le haut du Pech, en face de la ferme Guillempyre et en suivant.
- 7- Examen du projet de Budget primitif 2021  
Les informations émanant de la préfecture ne nous étant pas parvenues, notamment sur les dotations, madame le maire propose de retarder le vote du budget de la commune. Néanmoins, elle propose d'examiner les principaux axes du budget. Le vote est reporté lors d'un conseil municipal prévu le 9 avril à 18 heures.  
Dans les dépenses de fonctionnement, la ligne 60612, énergie électricité attire l'attention avec 25000 euros.  
Les dépenses en personnel extérieur 5700 euros, correspondent aux travaux réalisés par l'entreprise d'entretien CASTA. Ces travaux de débroussaillage sont indispensables pour compléter le travail de l'adjoint technique. Le remplacement de l'adjoint technique pendant ses congés, est prévu au budget.  
Madame le maire demande de réfléchir à l'attribution des subventions accordées aux associations dans le contexte actuel crise sanitaire.
- Un débat s'engage ensuite sur la stratégie à adopter. Comme en 2020, l'emprunt relais sera remboursé en 2021 à hauteur de 149 000 euros et sera ainsi clos  
Compte tenu des projets d'investissement, madame le maire propose de réaliser un emprunt de 75 000 euros, pour retrouver une marge de manœuvre en matière d'investissement, notamment concernant l'école de Saint-Pierre-de-Dessus et le parking situé en haut de Saint-Pierre-de-Dessus. L'emprunt et les subventions possibles dans le cadre du plan de relance, permettraient de programmer une plus grande partie de ces projets .  
La négociation avec la banque, nécessite de disposer d'un dossier solide, avec un regard vigilant sur la trésorerie.

8-

Une réunion avec la communauté d'agglomération, a porté sur le transfert éventuel des compétences en matière d'urbanisme. Ce transfert pose de nombreuses questions : Comment seront instruits les permis de construire en cas de transfert ? Dans un PLUI avec 42 communes, la capacité de construire favorisera-t-elle les zones fortement peuplées de la communauté d'agglomération ?

La situation des petites communes est hétérogène, ce qui ne facilite pas une décision commune quant au transfert, ni l'application d'un PLUI .

Il faut rester vigilant face au poids urbain de la communauté.

Une réunion est prévue en avril pour poursuivre la réflexion.

9- Créations de poste : Suite au départ en retraite de la secrétaire de mairie, Madame le maire propose la création de deux postes, ainsi l'offre pourra intéresser plus de candidats.

Il convient de créer les postes d'adjoint administratif ou de rédacteur territorial à raison de 21 heures/semaine.

La vacance de poste sera faite sur le site du cdg09.

Ces créations de poste sont adoptées à l'unanimité.

10- Questions diverses

L'écho de Saint-Pierre est en relecture, va bientôt paraître et être distribué aux administrés.

Le conseil municipal est informé des dates des prochaines élections régionales et cantonales : le 13 et 20 juin. La présence de tous est nécessaire pour le fonctionnement du bureau de vote.

Le conseil municipal se réunira à nouveau le vendredi 9 avril pour voter le budget prévisionnel 2021.

L'exercice concernant le Plan de Sauvegarde Communal doit se dérouler le samedi 10 avril le matin à 8H30

Le Secrétaire de Séance

Patrick Voisin

Madame le Maire

Véronique Rumeau